Les documents budgetaires

Le Débat d'Orientation Budgétaire
Le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire et doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. Il s'agit d'un débat tenu par le Conseil municipal sur les orientations générales annuelles et pluriannuelles du budget.
Année 2026
– Rapport d'orientation budgétaire 2026 ville de Beaufort-en-Anjou : cliquez ici
– Rapport d'orientation budgétaire 2026 CCAS de Beaufort-en-Anjou : cliquez ici
Année 2025
– Rapport d'orientation budgétaire 2025 ville de Beaufort-en-Anjou : cliquez ici
– Rapport d'orientation budgétaire 2025 CCAS de Beaufort-en-Anjou : cliquez ici
Année 2024
– Rapport d'orientation budgétaire 2024 ville de Beaufort-en-Anjou : cliquez ici.

———

Le budget principal
Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.
– Le budget 2026 : cliquez ici
Diaporama du rapport de gestion-Vote du Budget 2026 : cliquez ici.
– Le budget 2025 : cliquez ici
Diaporama du rapport de gestion-Vote du Budget 2025 : cliquez ici
– Budget 2024 : cliquez ici.
– Budget 2023 : cliquez ici.
– Budget 2022 : cliquez ici.
– Budget 2021 : cliquez ici.
– Budget 2020 : cliquez ici.
– Budget 2019 : cliquez ici.
– Budget 2018 : cliquez ici.
– Budget 2017 *: cliquez ici. (premier budget de la commune nouvelle Beaufort-en-Anjou, le budget 2017 se compose de la commune nouvelle et des services gérés par Beaufort-en-Anjou dans le cadre de l'Entente-Vallée).*

———

Le budget annexe
Le budget annexe est un document financier complémentaire. Il vise à améliorer la gestion et le suivi de certaines activités spécifiques au sein de la collectivité. Il est voté simultanément avec le budget principal.
– Budget 2026 – Annexe (Auberge Gée) : cliquez ici.
– Budget 2026 – Annexe (Phareo – Complexe aquatique) : cliquez ici.
– Budget 2025 – Annexe (Auberge Gée) : cliquez ici
– Budget 2024 – Annexe (Auberge Gée) : cliquez ici.

———

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un document financier. Il est essentiel pour financer les actions sociales de la commune. Le CCAS est une entité distincte et autonome. Il vote son propre budget, indépendamment du budget de la ville. Le budget du CCAS doit être voté avant le 15 avril.

– Budget 2026 – CCAS : cliquez ici
– Budget 2025 – CCAS : cliquez ici
– Budget 2024 – CCAS : cliquez ici

———

Les décisions modificatives

Les décisions modificatives ont pour but de réajuster en dépenses et en recettes les montants prévues initialement au budget primitif. Elles peuvent être votées tout au long de l'exercice.
– Décision modificative du budget annexe (Pharéo) n°1 – Année 2026 : cliquez ici.
– Décision modificative du budget principal n°1 – Année 2026 : cliquez ici.
– Décision modificative du budget principal n°3- Année 2025 : cliquez ici
– Décision modificative du budget principal n°2- Année 2025 : cliquez ici
– Décision modificative du budget principal n°1 – Année 2025 : cliquez ici
– Décision modificative du budget principal n°1 – Année 2024 : cliquez ici
– Décision modificative du budget principal n°2 – Année 2024 : cliquez ici
– Décision modificative du budget principal n°3 – Année 2024 : cliquez ici
– Décision modificative du budget principal n°1 – Année 2023 : cliquez ici
– Décision modificative du budget principal n°2 – Année 2023 : cliquez ici
– Décision modificative du budget principal n°3 – Année 2023 : cliquez ici
– Décision modificative du budget annexe (Auberge Gée) n°1 – Année 2023 : cliquez ici

———

Le Compte Financier Unique

Ce document, soumis au vote du Conseil Municipal avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il permet également de présenter les résultats comptables de l'exercice.
– Compte Financier Unique budget principal 2025 : cliquez ici.
– Compte Financier Unique budget CCAS 2025 : cliquez ici.
– Compte Financier Unique budget annexe (Auberge Gée) 2025 : cliquez ici.
– Compte administratif budget principal 2024 : cliquez ici
– Compte administratif budget annexe 2024 (Auberge Gée) : cliquez ici
– Compte administratif budget CCAS 2024 : cliquez ici
– Compte administratif budget principal 2023 : cliquez ici.
– Compte administratif budget annexe 2023 (Auberge Gée) : *cliquez ici.*
– Compte administratif budget CCAS 2023 : *cliquez ici*
– Compte administratif budget principal 2022 : cliquez ici.
– Compte administratif budget annexe 2022 (Auberge Gée) : *cliquez ici*
– Compte administratif budget CCAS 2022 : *cliquez ici.*
– Compte administratif budget principal 2021 : cliquez ici.
– Compte administratif budget annexe 2021 (Auberge Gée) : *cliquez ici.*

– Compte administratif budget CCAS 2021 : *cliquez ici.*
– Compte administratif budget principal 2020 : cliquez ici.
– Compte administratif budget annexe 2020 (Auberge Gée) : *cliquez ici.*
– Compte administratif budget CCAS 2020 : *cliquez ici.*
– Compte administratif budget principal 2019 : cliquez ici.
– Compte administratif budget CCAS 2020 : *cliquez ici.*
– Compte administratif budget principal 2018 : cliquez ici.
– Compte administratif budget principal 2017 : cliquez ici.
– Compte administratif budget principal 2016 : cliquez ici.

———

Documents complémentaires

Associations bénéficiaires d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € :
– Liste des associations 2026 : cliquez ici
– Liste des associations 2025 : cliquez ici
– Liste des associations 2024 : cliquez ici
– Liste des associations 2023 : cliquez ici

Audit de la Collectivité :
– Rapport de gestion : cliquez ici.
– Consultez également les chiffres clés des Collectivités, dont Beaufort en Anjou : cliquez ici.

Situation financière de la commune :
– Explications des élus de Beaufort-en-Anjou (établit en 2023) : *cliquez ici*
– Réseau d'alerteSCORE – Information de la Préfecture : *bientôt en ligne.*

———

Le budget d'une commune, comment ça marche ?